

Etaix invisible malgré lui

Il est des situations dantesques. Celle à laquelle sont confrontés le cinéaste dépositaire d'une grande tradition burlesque, Pierre Etaix, et son ami coscénariste Jean-Claude Carrière en fait partie. Les cinq longs métrages de Pierre Etaix, co-écrits avec Jean-Claude Carrière entre 1962 et 1970, *Le Soupirant*, *Yoyo*, *Tant qu'on a la santé*, *Le Grand Amour* et *Pays de Cocagne* sont en « hibernation forcée », invisibles du public.

Un imbroglio juridique prive les auteurs de leurs droits et interdit toute diffusion de leurs œuvres. *Yoyo*, restauré grâce à la Fondation GAN l'an dernier, ne peut pas, par exemple, être projeté en janvier au prochain Festival de Bologne, en Italie.

La situation est d'une telle complexité que Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière, respectivement âgés de 79 et 76 ans, sont venus à la Cinémathèque française, mercredi 19 décembre, prier saint Antoine de Padoue, le saint patron des causes perdues, en l'implorant d'un « rendez-vous ce qui n'est pas à vous », dans un court métrage réalisé pour l'occasion... Etourderie, blocage, trahison : cette histoire ressemble à « un scénario qui ne nous fait pas rire et dont nous cherchons la chute », expliquent-ils.

En 1996, Pierre Etaix ne renouvela pas la cession de ses droits d'auteur à la société Capac, qui avait produit les cinq films. Mais Jean-Claude Carrière re-signa, sans concertation avec le cinéaste, pour dix ans. Ce qui devait leur coûter dix ans d'impossibilité d'exploitation. En 2002, le tribunal de grande instance de Paris autorise néanmoins la restauration des films. Un conflit oppose ensuite Pierre Etaix à son avocate, M^e Francine Wagner-Edelman. Elle avait proposé que la société Gavroche Productions, gérée par son frère, Alain Wagner, exploite les droits des cinq films. Pierre Etaix découvre alors ce qu'il désigne comme une « société fantôme » qui ne commercialise pas ses films et risque de bloquer leur exploitation jusqu'en 2017.

Début juin, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière ont changé d'avocat. Ils ont intenté en vain une action en justice pour tenter de casser le contrat avec Gavroche Productions. Début décembre, ils ont assigné au fond cette société pour éviter ce qui était arrivé à Buster Keaton : une reconnaissance post-mortem de ses droits. ■

NICOLE VULSER

LE MONDE - 21 décembre 2007

Etaix invisible malgré lui

Il est des situations dantesques. Celle à laquelle sont confrontés le cinéaste dépositaire d'une grande tradition burlesque, Pierre Etaix, et son ami coscénariste Jean-Claude Carrière en fait partie. Les cinq longs métrages de Pierre Etaix, co-écrits avec Jean-Claude Carrière entre 1962 et 1970, *Le Soupirant*, *Yoyo*, *Tant qu'on a la santé*, *Le Grand Amour* et *Pays de Cocagne* sont en « hibernation forcée », invisibles du public. Un imbroglio juridique prive les auteurs de leurs droits et interdit toute diffusion de leurs œuvres. *Yoyo*, restauré grâce à la Fondation GAN l'an dernier, ne peut pas, par exemple, être projeté en janvier au prochain Festival de Bologne, en Italie. La situation est d'une telle complexité que Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière, respectivement âgés de 79 et 76 ans, sont venus à la Cinémathèque française, mercredi 19 décembre, prier saint Antoine de Padoue, le saint patron des causes perdues, en l'implorant d'un « rendez-vous ce qui n'est pas à vous », dans un court métrage réalisé pour l'occasion... Etourderie, blocage, trahison : cette histoire ressemble à « un scénario qui ne nous fait pas rire et dont nous cherchons la chute », expliquent-ils.

En 1996, Pierre Etaix ne renouvela pas la cession de ses droits d'auteur à la société Capac, qui avait produit les cinq films. Mais Jean-Claude Carrière re-signa, sans concertation avec le cinéaste, pour dix ans. Ce qui devait leur coûter dix ans d'impossibilité d'exploitation. En 2002, le tribunal de grande instance de Paris autorise néanmoins la restauration des films. Un conflit oppose ensuite Pierre Etaix à son avocate, M^e Francine Wagner-Edelman. Elle avait proposé que la société Gavroche Productions, gérée par son frère, Alain Wagner, exploite les droits des cinq films. Pierre Etaix découvre alors ce qu'il désigne comme une « société fantôme » qui ne commercialise pas ses films et risque de bloquer leur exploitation jusqu'en 2017.

Début juin, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière ont changé d'avocat. Ils ont intenté en vain une action en justice pour tenter de casser le contrat avec Gavroche Productions. Début décembre, ils ont assigné au fond cette société pour éviter ce qui était arrivé à Buster Keaton : une reconnaissance post-mortem de ses droits.

Nicole Vulser